



Quotite saisissable .comment faire appliquer le droit

Par tdm324

onjour

salarié d un hospital public.

fiche de paie établie par le trésor public . 4300 euros net

paiement direct de la pension alimentaire. 1200 euros

atd impots . 19 000 euros

marie , epouse au foyer

6 enfants , 3 dans le foyer actuelle , 3 d une autre union d ou pension alimentaire.

Je recois 535 euros par mois depuis l atd alors que selon la loi il doit me verser 2100 euros.

J ai interpellé par mail le controleur des finances public qui établit ma fiche de paie en lui expliquant le mode de calcul qui soit dit en passant relève d un calcul niveau 6^{eme} .

Celui ci persiste et ne veut rien entendre.

D apres la loi;

j ai 7 personnes a charge .

L e modes de calcul se fait dans l ordre.

1_ D' abort imputé la pension alimentaire en respectant les quotites saisissable

soit 4300 moins 1200 il reste 2900 euros

2. Servir les autres creances en respectant les quotites saisissables

selon le barème 800 euros son saisissable

net a payer 2100 euros environ

L a réponse du controleur des finances publiques est édifiantes .

raccourci du raisonnement et mode erroné du calcul.

njour Monsieur,

Nous effectuons en ce moment les retenues sur votre salaire de novembre 2016, qui est de 3 732,43 ?.

En cas de demande de paiement direct de la pension alimentaire, la quotité saisissable est de 3 197,26 ?.

La totalité du salaire est saisissable, sous réserve du montant de la partie forfaitaire du R.S.A. pour une personne seule (535,17 ? par mois) quel que soit le nombre de personnes à charge.

La pension alimentaire est précomptée en priorité, et le reliquat de la quotité saisissable demeure disponible pour les autres oppositions.

Nous allons donc retenir 3 197,26 ? sur votre salaire, et vous verser 535,17 ?.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de

mes salutations distinguées.

Le Contrôleur,

j e me suis entretenue par telephone au service saisie salaire du tribunal d instance
qui confirme mon mode de calcul.

par contre elle n a pus me renseigner comment faire pour obliger ce controleur a appliquer le droit. les saisie concerne
ne passe pas par le juge

question

quelles sont mes recours ?

quel est le tribunal competent ?

J ai franchement l impression de perdre mon temps pour un simple calcul niveau 6e